

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Clients particuliers - Formation financée à titre individuel

LH EXPERT - SASU

591 avenue du Général de Gaulle - 38250 Villard-de-Lans
SIRET : 944 775 931 00016 - RCS Grenoble : 944 775 931
Capital social : 500 € - TVA intracommunautaire : FR27944775931
NDA : 84381061038

Présidente : Bénédicte HAUET

Contact : lh.expert.bh@gmail.com - 06 43 11 58 24

Version 1.0 - Mise à jour le 25 août 2026

Article 1 - Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) encadrent les prestations de formation professionnelle proposées par LH EXPERT à une personne physique qui entreprend une formation à titre individuel et à ses frais.

Elles complètent le contrat de formation professionnelle conclu avec le stagiaire. En cas de contradiction, les dispositions légales impératives et les stipulations particulières du contrat de formation prévalent.

Lorsque la formation est achetée par l'intermédiaire d'une plateforme ou d'un dispositif disposant de conditions contractuelles propres, celles-ci s'appliquent pour les points qu'elles régissent.

Article 2 - Inscription et contrat de formation

L'inscription devient définitive après conclusion du contrat de formation professionnelle et accomplissement des formalités applicables. Le contrat est conclu avant l'inscription définitive et avant tout règlement de frais.

Le programme, les objectifs, la durée, les modalités de réalisation, les moyens pédagogiques, les modalités d'évaluation, le prix, les modalités de paiement et les conditions financières en cas d'interruption sont précisés dans le contrat et/ou ses annexes.

Article 3 - Prix

Le prix de la formation est celui indiqué au contrat de formation. Les prix sont exprimés en euros. Le régime de TVA applicable est celui mentionné sur le contrat, le devis ou la facture.

Les éventuels frais annexes (transport, hébergement, restauration ou autres dépenses personnelles) restent à la charge du stagiaire sauf mention écrite contraire.

Article 4 - Droit de rétractation

Conformément à l'article L.6353-5 du Code du travail, le stagiaire dispose d'un délai de dix jours à compter de la signature du contrat pour se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception.

Lorsque le contrat est conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement et que les dispositions du Code de la consommation sont applicables, le stagiaire bénéficie également du délai légal de rétractation applicable à ce mode de conclusion, notamment du délai de quatorze jours prévu par l'article L.221-18 du Code de la consommation. Le délai le plus protecteur applicable au stagiaire est alors respecté.

Aucune somme ne sera exigée avant l'expiration du délai légal pendant lequel aucun paiement ne peut être demandé.

Article 5 - Modalités de paiement

À l'expiration du délai de rétractation applicable, le premier paiement exigible ne peut excéder 30 % du prix convenu lorsque les articles L.6353-3 à L.6353-7 du Code du travail sont applicables.

Le solde fait l'objet d'un échelonnement au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, selon l'échéancier indiqué au contrat.

Tout paiement est effectué selon les moyens et coordonnées précisés sur le contrat ou la facture.

Article 6 - Organisation, report ou annulation par LH EXPERT

LH EXPERT peut exceptionnellement reporter une session ou modifier son organisation lorsque des circonstances pédagogiques, matérielles, de sécurité ou de force majeure le justifient. Le stagiaire en est informé dans les meilleurs délais.

En cas d'annulation définitive imputable à LH EXPERT, les sommes perçues correspondant aux prestations non réalisées sont remboursées. LH EXPERT peut proposer, avec l'accord du stagiaire, un report ou une solution équivalente.

Article 7 - Annulation, abandon ou cessation anticipée par le stagiaire

Après expiration du ou des délais de rétractation applicables, les conséquences financières d'une annulation, d'un abandon ou d'une cessation anticipée sont celles prévues dans le contrat de formation, dans le respect des dispositions légales applicables.

En cas de force majeure dûment reconnue empêchant le stagiaire de suivre la formation, le contrat peut être rompu. Seules les prestations effectivement dispensées sont alors dues, à proportion de leur valeur prévue au contrat, conformément à l'article L.6353-7 du Code du travail.

Article 8 - Assiduité et obligations du stagiaire

Le stagiaire s'engage à respecter les horaires, les consignes pédagogiques, le règlement intérieur de LH EXPERT et, le cas échéant, celui du lieu d'accueil.

Il participe aux évaluations et renseigne les documents permettant de justifier son assiduité. Toute absence ou tout retard doit être signalé dans les meilleurs délais.

Article 9 - Formation à distance

Lorsqu'une action comporte tout ou partie de formation à distance, le stagiaire doit disposer des équipements et connexions nécessaires précisés avant l'entrée en formation. Il lui appartient de vérifier leur bon fonctionnement.

LH EXPERT met en œuvre les moyens de suivi, d'assistance et d'accompagnement prévus au programme et au contrat de formation.

Article 10 - Propriété intellectuelle

Les supports, méthodes, outils et contenus pédagogiques remis ou mis à disposition sont protégés par les règles relatives à la propriété intellectuelle. Sauf autorisation écrite, ils sont réservés à l'usage personnel du stagiaire et ne peuvent être reproduits, diffusés, cédés ou exploités commercialement.

Article 11 - Confidentialité et données personnelles

Chaque partie s'engage à préserver la confidentialité des informations identifiées comme confidentielles dont elle aurait connaissance dans le cadre de la formation.

Les données personnelles nécessaires à la gestion administrative, pédagogique et financière de la formation sont traitées par LH EXPERT conformément à la réglementation applicable. Elles sont conservées pendant les durées nécessaires au respect des obligations légales et contractuelles. Toute demande relative aux données personnelles peut être adressée à lh.expert.bh@gmail.com.

Article 12 - Responsabilité

LH EXPERT est tenue à une obligation de moyens dans la réalisation de ses prestations. Sa responsabilité ne saurait être engagée pour un dommage résultant d'une faute du stagiaire, d'une utilisation non conforme des contenus ou d'un événement extérieur présentant les caractéristiques de la force majeure.

Aucune stipulation des présentes CGV n'a pour objet de limiter ou d'exclure une responsabilité lorsque la loi l'interdit.

Article 13 - Réclamations

Toute réclamation relative à l'organisation ou au déroulement de la formation peut être adressée à LH EXPERT :

Bénédicte HAUET - lh.expert.bh@gmail.com - 06 43 11 58 24.

LH EXPERT s'engage à examiner la réclamation et à apporter une réponse dans un délai raisonnable.

Article 14 - Droit applicable et litiges

Les présentes CGV et le contrat de formation sont soumis au droit français. En cas de différend, les parties rechercheront d'abord une solution amiable. À défaut, le litige relève des juridictions compétentes selon les règles légales applicables.

Article 15 - Acceptation des CGV

La signature du contrat de formation emporte reconnaissance par le stagiaire d'avoir reçu ou eu accès aux présentes CGV et de les accepter, sous réserve des dispositions légales impératives.